



La Lettre du Maire Commune de Breuil-Le-Vert

N° 23 MAI 2014



Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs,

La campagne électorale et les élections sont désormais terminées. Lors du conseil municipal du 7 avril, les différentes commissions municipales ont été constituées et les élus sont maintenant installés dans leurs nouvelles fonctions. Les 2 élus de la minorité, quant à eux, ne se sont pas présentés lors de ce 2^{ème} conseil municipal pour nous faire part de leurs intentions et ont choisi de n'intégrer aucune des commissions. Les différents groupes de travail (commissions obligatoires ou facultatives) ont donc été formés. Mais par souci de transparence, j'ai souhaité néanmoins que les 2 élus de l'opposition soient intégrés à la commission des finances.

Ce mandat commence sous le signe de plusieurs difficultés. En effet, l'Inspection Académique nous a fait connaître son intention de supprimer une classe maternelle à l'école de Breuil Centre (cf article ci-après). Cette suppression de classe nous oblige à prendre en compte de nouveaux problèmes qu'il va falloir conjuguer avec ceux liés à l'organisation générale des rythmes scolaires applicable en septembre prochain.

Ensuite le Gouvernement nous a fait connaître son intention de réduire une nouvelle fois les dotations (cf article ci-après). Ainsi nous sommes face à plusieurs dossiers délicats que nous allons assumer avec responsabilité.

Jean-Philippe VICHARD
Maire de Breuil-Le-Vert

Sommaire

Le mot du Maire.....	1
Urbanisme.....	2
Écoles.....	2
Logements collectifs.....	2
Impôts.....	3
Investissements.....	3
Finances.....	3
Sécurité routière.....	3
Centre de loisirs - Péri-scolaire.....	4
Associations.....	4
Association de randonnée.....	4
Breuil-Le-Vert une ville sportive.....	4
Communauté de Communes.....	5
Achat de Fuel domestique.....	5
CCAS.....	5

Pour les élèves des collèges.....	5
Pour les jeunes de 16 à 22 ans.....	6
Pour les jeunes de 16 à 25 ans.....	6
Pour les personnes de moins de 66 ans et titulaires d'une carte d'invalidité égale ou supérieure à 80% ..	6
Pour les personnes percevant le RSA ou l'allocation de solidarité.....	6
Pour les personnes âgées de plus 66 ans.....	7
En retraite...avec l'informatique.....	7
Pour les personnes de moins de 30 ans.....	7
Atelier équilibre pour la prévention des chutes.....	8
Atelier Séniors au volant.....	8
Aide au courrier et aux démarches administratives.....	8
Horaires d'ouverture.....	8
Contact.....	8

Urbanisme

Lorsque le POS a été transformé en PLU, le cabinet Urba Services a d'abord commencé par conduire une étude de terrain afin de faire une analyse précise de notre commune et de son environnement. Plusieurs thèmes ont fait l'objet de l'analyse ; environnement, zones naturelles, zones agricoles, typologie de l'habitat, situation des écoles, etc.

En automne 2012, l'enquête publique a eu lieu. Afin de produire un avis précis, le commissaire enquêteur a lui aussi fait la visite de Breuil-le-Vert afin de s'inspirer de l'ambiance générale mais avec un regard plus axé sur la typologie de l'habitat.

L'un et l'autre ont fait le même constat. Nous vivons dans une ville résidentielle composée de maisons imposantes et Breuil-le-Vert est dépourvue de logements accessibles à des jeunes pouvant souscrire facilement un emprunt pour acheter un terrain et ensuite y construire une maison.

La conséquence est visible. La population vieillit, le nombre de personnes vivant dans les maisons se réduit. Nos enfants et les jeunes couples cherchent des appartements ailleurs et les effectifs des écoles ne cessent de décroître passant ainsi de 273 en 1990 à 253 en 2014 alors que parallèlement la population a augmenté.

Tous ces éléments ont conduit les élus à définir des zones de constructibilité future. Ces zones n'accueilleront pas de gros immeubles HLM pour accroître la population de 20% et permettre ainsi au Maire d'augmenter ses indemnités comme l'ont écrit les membres de l'opposition. En réalité, ces zones permettront la construction de maisons plus petites en accession à la propriété et du logement locatif afin d'amener de jeunes familles avec des enfants à s'installer sur notre commune. Nous espérons ainsi pouvoir étoffer les effectifs de nos écoles. Malheureusement pour l'instant, ces zones ne font l'objet d'aucun projet sérieux.

Logements Collectifs

Dans le cadre de la construction du programme de la résidence seniors, nous avons négocié la réhabilitation des immeubles existants rue des Grives. Cette disposition était inscrite dans notre programme électoral et les travaux commenceront dans quelques mois. La somme consacrée à la réhabilitation des 38 logements collectifs s'élève à 800.000 € (21.000 € par logement) pour améliorer le confort des locataires. Cette somme sera supportée intégralement par Oise Habitat que je remercie.

Écoles

Ainsi afin d'éviter ou de retarder la fermeture de classe, nous avons durant de nombreuses années, dirigé des enfants de Cannefécourt ou Rotheleux vers les écoles de Giencourt et plus particulièrement celle de Breuil-Centre.

Le 16 septembre 2011, le Conseil Municipal a défini une sectorisation pour stabiliser les effectifs dans l'école de Breuil-Centre et celle de Giencourt.

Plus récemment, nous avons, en 2013, envisagé d'accueillir des enfants âgés de moins de 3 ans afin d'augmenter d'une certaine façon les effectifs et sauver ce qui pouvait encore l'être ! C'est pourquoi nous avons adressé un courrier à M. le Directeur des services académiques pour connaître son avis.

Pour seule réponse, l'Inspection Académique nous a avisés le 31 mars 2014 de sa volonté de supprimer une classe maternelle à Breuil-Centre. Ainsi, les élèves de l'une devront être dirigés vers l'autre selon des modalités qu'il reste à définir avec toutes les conséquences qui en découlent.

Cette décision est aujourd'hui définitive car nous n'avons pas pu fournir des arguments factuels et recevables. En effet les classes de Giencourt et de Breuil-Centre comptent respectivement 11 et 14 enfants sur les trois niveaux de maternelle, c'est-à-dire très peu.

Nous redoutons depuis plusieurs années cette décision et c'est pourquoi nous n'avons pas cessé d'attirer l'attention des habitants dans les *Lettres du Maire*. Croyez bien que nous avons fait le maximum pour retarder cette regrettable fermeture. Mais les élus vont devoir désormais gérer cette situation qui découle de la typologie trop résidentielle de notre habitat et de notre difficulté à proposer à nos enfants la possibilité de rester dans notre commune.



Impôts



Comme nous nous y étions engagés durant la campagne municipale, les élus, lors du vote du budget le vendredi 18 avril, ont préféré faire des arbitrages là où c'est encore supportable plutôt que d'affecter votre pouvoir d'achat. Ainsi nous avons maintenu les taux d'imposition communaux au niveau des années précédentes.

Evolution des taux d'imposition locaux						
2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
0,00%	1,50%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Investissements

Les dépenses d'investissement pour l'année 2014, s'élèvent à **936.326 €**.

(cf tableau ci-dessous)

REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Capital à rembourser :	176 648 €	18,87%
Création cantine, périscolaire, centre aéré :	350 000 €	37,38%
Dépenses d'entretien des bâtiments :	103 489 €	11,05%
Réfection annuelle des voiries :	84 915 €	9,07%
Matériels :	30 250 €	3,23%
Divers :	191 024 €	20,40%
Total des dépenses d'investissement pour 2014 :	936 326 €	100,00%

Il faut noter que nous avons provisionné une somme conséquente pour la future cantine dont le projet avance pas à pas.

Dans le domaine des bâtiments, les écoles ne sont pas abandonnées et continuent d'être rénovées. Cette année, les fenêtres de la classe de maternelle et de la classe primaire de Cannellecourt seront changées, et l'une des 3 aires de jeux de nos écoles sera remplacée.

L'église fera l'objet de travaux en intérieur pour un montant d'environ **40.000 €**.

Au chapitre des voiries, la rue de Béthencourt et la rue André Oudin feront l'objet d'une reprise de l'enrobé.



Sécurité Routière

Dans le domaine de la sécurité routière, de nombreuses demandes de ralentisseurs ont été formulées par les riverains. Il faut savoir que le dos d'âne (bosse unique) est désormais interdit. Les plateaux ralentisseurs sont devenus la règle avec une surface plane supérieure de 6 mètres voire 14 mètres si des bus passent dessus. Ensuite ces plateaux ralentisseurs ne doivent jamais être implantés face à des portails de garage. Ces équipements nécessaires pour garantir la sécurité routière sont coûteux et ne peuvent pas être implantés n'importe où. Il serait donc plus efficace et plus sûr que chacun respecte les limitations de vitesse.



Finances

La presse s'en est fait l'écho et nous savons maintenant que l'Etat a décidé de réduire les dotations aux collectivités locales non plus comme indiqué précédemment de 4,5 milliards d'€ mais maintenant de 10 milliards durant les 3 prochaines années.

Les collectivités au régime sec

Afin de respecter ses engagements budgétaires, l'Etat devrait verser près de 10 milliards de moins aux collectivités locales d'ici 2017.

Désormais, nous savons que la plus grande partie de cette charge devra être supportée par les communes. Cette disposition placera encore les élus face à des choix difficiles.

En ce qui nous concerne depuis plusieurs années, nous avons fait le choix d'optimiser la gestion en réduisant les charges administratives improductives et cette gestion des finances communales a porté ses fruits.

Très récemment, en janvier 2014, nous avons continué le processus et la mairie est désormais équipée de matériels et logiciels neufs afin de mettre en place les procédures de dématérialisation (transmission des données et paiement par Internet) qui permettront d'économiser sur la consommation et les impressions de papier et de photocopies.

La crise impose aux élus de s'interroger tous les jours sur les dépenses auxquelles nous nous sommes habitués et qui peuvent apparaître comme superflues ou qui peuvent être évitées. C'est pourquoi, comme je l'ai dit et écrit en 2008, nous continuerons à ne pas dépenser vos impôts dans des fantaisies coûteuses mais dans des projets qui servent l'intérêt général et qui contribuent à améliorer l'avenir de Breuil-le-Vert.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES



ILEP Centre de Loisirs Périscolaire

Pour l'année scolaire 2013-2014, le projet mis en place par l'équipe de l'ILEP pour le périscolaire et le centre aéré porte sur l'ART URBAIN.



Les enfants, aidés par l'équipe d'animateurs, ont relooké la cantine et différents éléments du mobilier urbain. Vous avez ainsi pu apprécier le travail accompli sur le portail de l'école maternelle de Cannettecourt et sur certains potelets urbains. Mais la fresque réalisée sur les murs de la cantine a laissé stupéfaits les parents et les élus venus à l'inauguration le vendredi 18 avril.

Bravo à tous pour ce magnifique travail que vous pouvez venir admirer lorsque vous venez chercher vos enfants.

L'ILEP tiendra sa réunion annuelle pour présenter le programme du centre de loisirs de cet été le mercredi 21 mai à 18 heures à la salle de réunion de la salle des Fêtes du Grand Air.

Une Association de Randonnée à Breuil-le-Vert

L'association Breuil le vert Rando vous informe de sa création le 4 avril 2014. Elle a pour objet la pratique de la randonnée pédestre, tant pour sa pratique sportive que pour la découverte et la sauvegarde de l'environnement, le tourisme et les loisirs. Elle est affiliée à la Fédération Française de Randonnée Pédestre. Les jours de marche sont prévus tous les mardis de 9h30 à 12h00 avec un rassemblement dans la résidence des Croquets à Breuil-le-Vert et les dimanches (tous les quinze jours) de 9h30 à 12h00 avec un rassemblement sur le parking du lycée Roberval à Breuil-le-Vert.



La cotisation annuelle est fixée à 32€.

Pour tous renseignements contacter Didier Renner
06 45 78 15 85 ou Joël Bruères 06 71 13 06 45
E-mail : breuillevtrando@gmail.com
Alors mettez vos chaussures de marche et rejoignez-nous. N'oubliez pas
«UN JOUR DE RANDONNÉE, HUIT JOURS DE SANTÉ».

Breuil-le-Vert une ville sportive

Dans ses nombreuses salles de sport, la Communauté de Communes accueille 52 associations sportives qui utilisent les équipements mis à leur disposition. Et curieusement parmi elles ... aucune ne pratique le volleyball ! Pourtant en ma qualité de Maire et de Vice-Président de la Communauté de Communes chargé des sports, j'ai eu le plaisir d'accueillir dans le clermontois une épreuve de Volley, qualificative pour les championnats du monde au Portugal. L'UNSS (Union Nationale des Sports Scolaires) a eu la lourde charge d'organiser durant 3 jours, en février 2014, les épreuves finales féminines et masculines de coupe de France de volley-ball. 200 jeunes scolaires arrivés de toute la France encadrés par 45 professeurs ont rivalisé durant 3 jours dans les salles intercommunales et notamment la salle Boulet et la salle Frison-Roche (toutes 2 situées à Breuil-le-Vert).



La restauration de tous les compétiteurs et une partie de l'hébergement ont été assurées par le lycée Roberval voisin. L'équipe masculine de Strasbourg et l'équipe féminine de Mulhouse ont gagné la finale et deviennent désormais toutes deux championnes de France. Elles représenteront la France au prochain championnat du monde UNSS qui se déroulera au Portugal. Grâce à l'implication de 45 professeurs, cette épreuve a été particulièrement bien organisée. Elle a permis de faire vivre aux 200 compétiteurs 3 journées sportives de cohésion particulièrement réussies. Bravo à toutes et à tous. Vive le sport et j'espère que cette compétition fera naître des vocations chez les joueurs du clermontois.

Associations

Les subventions aux associations ont été votées lors du Conseil Municipal du 4 avril. L'enveloppe globale a subi une très légère augmentation (cf tableau ci-contre). Les 2 élus de l'opposition qui étaient absents n'ont donc pas voté de subventions aux associations !

Subventions attribuées	2014
Centre Communal d'Action Sociale	35 000 €
ASBV (football)	5 800 €
Comité des Fêtes	5 800 €
Coopératives Scolaires des 3 écoles	2 800 €
Pétanque Club	1 100 €
Tennis Club Breuil le Vert	900 €
Art et Passion	650 €
Handball Club	600 €
Breuil Loisirs Vacances Détente	400 €
Fil en aiguille	400 €
Total versé en 2014 :	53 450,00 €
Total versé en 2013 :	52 995,00 €

Le samedi 12 avril, l'association SMBLV (Saint Martin de Breuil-le-Vert) a remis à M. le Maire un chèque de 15.000 € et participé ainsi au financement des travaux de rénovation de l'église. Nous remercions tous les bénévoles qui œuvrent afin de recueillir des fonds très utiles pour financer l'entretien de notre patrimoine.

Communauté de Communes

Dès que les élections municipales ont été terminées dans le clermontois, les élus ont trouvé leur place au sein du Conseil Communautaire le jeudi 17 avril. Les 42 conseillers communautaires, qui représentent les 19 communes du Clermontois, ont procédé à l'élection du Président et à celles des Vices-Présidents. Lionel Ollivier a été élu Président. J'ai, pour ma part, été élu en qualité de 1^{er} Vice-Président chargé des finances (5 budgets séparés). Je remercie les conseillers communautaires qui m'ont confié cette lourde responsabilité à l'heure où des stratégies financières nouvelles devront voir le jour. En effet, les collectivités locales vont subir de nombreuses réformes et la place de la Communauté de Communes va devenir encore plus importante. Alette Balsalobré et Dominique Charpentier siégeront à mes côtés. Par ailleurs, certaines commissions intercommunales sont ouvertes aux élus municipaux même s'ils ne sont pas élus communautaires. Ainsi les conseillers municipaux de l'opposition (M. Cherfils et Mme Boulangez) avaient la possibilité d'intégrer la commission « sécurité » et la commission « collecte des déchets ménagers » mais ils ont une fois de plus montré leur absence d'intérêt. En ce qui me concerne, mon élection au poste de Vice-Président chargé des finances met un terme au poste de Vice-Président chargé des équipements sportifs. J'ai une pensée particulière envers les 52 Responsables d'établissements scolaires et Présidents d'associations qui ont occupé les 17 plateaux sportifs intercommunaux et avec lesquels il a fallu composer pour servir l'intérêt du plus grand nombre. Durant ces 6 années, j'ai dû gérer la destruction de la salle de sport Van Brokoven de Clermont, la fermeture de la salle Monard et l'intégration des équipements sportifs des 3 villes récemment intégrées au clermontois (Mouy, Bury et Nointel).

Gérer les équipements sportifs constitue un bon mais difficile parcours initiatique, car il faut souvent rappeler aux différentes associations comment partager les équipements sportifs pour satisfaire l'intérêt général. Mais sachez que j'ai eu beaucoup de plaisir à favoriser le sport dans le clermontois.

Regroupement pour l'achat du Fuel domestique

► **LE REGROUPEMENT...** Il y a tout à gagner !
Alors n'hésitez pas à contacter :
Rémi Lamotte
(03.64.20.41.17 ou 06.15.42.71.14)
E-mail : remi.lamotte@sfr.fr



Pour la 4^{ème} année consécutive Rémi Lamotte, habitant de Breuil-le-Vert, propose l'achat de fuel domestique en regroupement. Aujourd'hui plus de 120 foyers dont une soixantaine de la commune profitent de tarifs intéressants pour l'achat de fuel domestique.

Comment cela fonctionne t-il ?

3 livraisons par an sont prévues en février, juin et octobre. Si vous êtes intéressé, il suffit de contacter Rémi Lamotte par téléphone ou mail et lui indiquer vos nom, adresse téléphone, quantité et qualité de fuel souhaitées (ordinaire ou supérieur).

Rémi Lamotte contacte les fournisseurs afin d'obtenir les meilleurs tarifs (réduction minimum de 0.10 cts d'€ par litre, soit pour une commande de 1000 litres une économie de **100€**).

Vous serez ensuite contacté par le fournisseur choisi afin de convenir d'une date de livraison. Le règlement se fait directement au chauffeur après la livraison.

Il est impératif de passer votre commande avant le 1^{er} jour des mois de février, juin et octobre. La quantité minimum est fixée à 500 litres.

CCAS

Compte tenu de la récente installation de ses membres et de l'obligation de voter le budget avant la fin du mois, les membres du CCAS ont adopté le jeudi 24 avril les dispositions de l'année 2013 avec néanmoins quelques aménagements pour

l'année 2014. Maintenant les élus vont réfléchir sereinement afin de créer un dispositif qui vienne en aide aux plus démunis.

PRINCIPALES DISPOSITIONS POUR L'ANNÉE 2014

Pour les élèves des collèges (de la 6^{ème} à la 3^{ème})

Il sera attribué 2 bons d'achat d'une valeur de **40€** chacun aux parents en fonction de leur revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition 2012 (délivré en 2013) et pour un montant inférieur mentionné dans le tableau ci-contre :

Ces 2 bons d'achat pourront être utilisés à :

► La Maison de la Presse, rue de la République à Clermont.
Ils devront être utilisés avant le 26 septembre 2014 dernier délai.

Pour 1 enfant à charge ► 23 130 €

Pour 2 enfants à charge ► 26 020 €

Pour 3 enfants à charge ► 30 350 €

Pour 4 enfants à charge ► 34 690 €

La date limite de réponse est fixée au 27 juin 2014.

Pour les jeunes de 16 à 22 ans

Une allocation de **300 €** pourra être versée en une seule fois, pour les jeunes de 16 à 22 ans, qui ont quitté le collège et qui sont toujours placés sous la responsabilité des parents (lycéens, étudiants, apprentis).

Cette aide prendra en compte le revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition 2012 (délivré en 2013) des parents, pour des montants inférieurs mentionnés au tableau ci-dessus dans la rubrique «**pour les élèves des collèges (de la 6^{ème} à la 3^{ème})**».

Afin de favoriser les liens intergénérationnels et convaincus qu'il est important d'impliquer les jeunes dans la vie locale, nous leur demanderons en contrepartie de participer à hauteur de 20 heures à une activité au service de la Collectivité.

La date limite de réponse est fixée au 27 juin 2014.

Pour les jeunes de 16 à 25 ans

«AIDE À L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE»

Pouvoir se déplacer est devenu aujourd'hui la condition indispensable pour accéder à l'emploi. C'est pour cette raison qu'une allocation de **300 €** pourra être versée en une seule fois pour les jeunes de 16 à 25 ans inscrits au permis de conduire, toujours placés sous la responsabilité des parents et domiciliés chez eux.

Cette aide prendra en compte le revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition 2012 (délivré en 2013) des parents, pour des montants inférieurs mentionnés au tableau ci-dessus dans la rubrique « pour les élèves des collèges (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) ».

Cette aide sera versée directement à l'auto-école concernée.

En contrepartie, le bénéficiaire devra effectuer 20 heures sous forme d'action d'intérêt collectif communal ou associatif.

La date limite de réponse est fixée au 27 juin 2014.



Pour les personnes de moins de 66 ans et titulaires d'une carte d'invalidité égale ou supérieure à 80%

Une allocation de **80 €** pourra être versée sur le compte postal ou bancaire qui prendra en compte le revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition 2012 (délivré en 2013) pour un montant inférieur à :

- ▶ **17 340 €** pour une personne seule.
- ▶ **26 020 €** pour un couple.

La date limite de réponse est fixée au 30 août 2014.



Pour les personnes percevant le RSA ou l'allocation de solidarité

Une allocation de **80 €** pourra être versée sur le compte postal ou bancaire qui prendra en compte le revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition 2012 (délivré en 2013) pour un montant inférieur à :

- ▶ **8 670 €** pour une personne seule.
- ▶ **17 340 €** pour un couple.

Cette aide sera conjuguée à un service rendu à la commune d'une durée de 2 demi-journées consécutives ou non pour une durée de 7 heures.

La date limite de réponse est fixée au 27 juin 2014.



Pour les personnes âgées de plus de 66 ans

AU CHOIX :



► Proposition n°1

Une aide de **80€** pourra être versée et sera attribuée en fonction du revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition 2012 (délivré en 2013) pour les revenus inférieurs à :

- **15 610€** pour une personne seule.
- **23 415€** pour un couple.

► Proposition n°2

Une aide de **300€** pourra être versée sur le compte postal ou bancaire sur présentation d'une facture de 2014 d'une association ou d'une entreprise de service à la personne. Cette aide permet aux personnes âgées sous conditions de ressources de bénéficier d'une aide financière lorsqu'elles font appel à un service à domicile (heures de ménage, de jardinage, etc...).



Cette aide sera délivrée en fonction du revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition 2012 (délivré en 2013) pour les revenus inférieurs à :

- **20 810€** pour une personne seule.
- **29 240€** pour un couple.

Christian Verscheure, Vice-président du CCAS, pourra, à la demande des personnes et sur rendez-vous, venir expliquer à leur domicile, le dispositif pour les aider à remplir les documents nécessaires.

La date limite de réponse est fixée au 30 août 2014.

En retraite... avec l'informatique

L'informatique, l'internet, le téléphone portable... prennent de plus en plus de place dans notre société d'aujourd'hui.



Si vous êtes débutant vous pouvez bénéficier gratuitement de 10 heures d'initiation dispensées par un jeune de la commune.

Ces cours d'informatique auront lieu à votre domicile à partir d'un calendrier défini par vous-même et le jeune concerné et devront être réalisés en 3 mois maximum.



Seule condition :
posséder un ordinateur chez vous.

Pour les personnes de moins de 30 ans

Une allocation de **150€** (sans conditions de ressources) pourra être versée en échange d'une aide apportée aux personnes retraitées de la commune d'une durée de 10 heures.

Cette allocation initiée en 2009 permet de tisser des liens très forts entre les jeunes et les aînés de la commune.



Pour les modalités :
prendre contact avec Christian Verscheure, Maire-Adjoint.

Atelier équilibre pour la prévention des chutes

Avec l'âge, le corps perd de sa tonicité musculaire et de sa souplesse. Les risques de chute sont donc plus présents et peuvent avoir des conséquences graves. C'est pour diminuer les risques de chutes qui peuvent intervenir dans votre vie quotidienne que nous avons souhaité mettre en place un atelier équilibre. Ambiance conviviale, bonne humeur garantie. Venez garder durablement votre dynamisme et votre équilibre. Cet atelier s'effectue sur 15 séances, à raison d'une séance de 1h par semaine.



Nous vous attendons nombreux.

Pour ces deux ateliers :

Inscriptions et renseignements auprès de Christian Verscheure, Maire-Adjoint.

Atelier Séniors au volant

Cet atelier est destiné à revoir ou à découvrir le code de la route et ses nouvelles règles. Il permet aussi de rappeler les bons gestes au volant afin de conduire le plus longtemps possible en toute sécurité.



Cet atelier constitué par groupe de 10 personnes est gratuit et se compose de :

- ▶ 2 heures de cours de code : signalisation, intersections, priorités, prise de conscience des risques liés à l'âge.
- ▶ 45 minutes de conduite par participant.

Aide au courrier et aux démarches administratives



Mis en place en 2009, ce dispositif répond parfaitement à son objectif : aider les personnes les plus en difficulté à rédiger différents documents administratifs (déclaration d'impôts, courriers aux organismes sociaux, ...) Vous avez été plusieurs à utiliser ce service. Il faut continuer et surtout remercier les 2 personnes qui en toute discrétion apportent le soutien attendu.

- ▶ Michelle Verscheure en contactant le 03.44.78.02.57.
- ▶ Danièle Pakonyk sur rendez-vous en contactant le 03.44.78.35.00.

Horaires d'ouverture au Public

LUNDI

10h00 à 11h30
15h00 à 18h00

MARDI

10h00 à 11h30
16h00 à 18h00

MERCREDI

8h30 à 12h00

JEUDI

10h00 à 11h30
15h00 à 18h00

VENDREDI

10h00 à 11h30
14h30 à 17h45

Permanence de Monsieur le Maire :

Le jeudi à partir de 17 h 15
Sauf pendant les vacances

Contact



Mairie de Breuil-le-Vert

8 rue du Moulin - 60600 Breuil-le-Vert
Tél. : 03 44 78 35 00 - Fax : 03 44 50 37 77
Secrétariat : secretmairieblv@free.fr
Urbanisme : urbamairieblv@free.fr
Police municipale : pmmairieblv@free.fr
Site internet : www.mairie-breuil-le-vert.fr

Directeur de la publication : Jean-Philippe VICHARD - **Rédactrice en chef :** Alette BALSALOBRE
Mise en page et impression : SMI - Clermont (Oise) - **Mai 2014 n°23 - Crédits photos :** Droits réservés